



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/375

AUTORISATION D'OCCUPER LE PARVIS DE LA MAIRIE – BOUTIQUE « CASATYPIK »

Défilé de mode

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L 111-1, L 113-2, L 113-4, L 113-7, L 115-1, L 118-1, L 141-10, L 141-11, R 116-2, R 141-13 et suivants et le chapitre VI du titre Ier du livre Ier,

Considérant la demande, en date du 19 mars 2024, de Madame Juliette VANDAELE, gérante de la boutique « CASATYPIK », située rue du 11 Novembre, afin d'occuper le parvis de la mairie lors d'un défilé de mode, qui se déroulera le samedi 1^{er} juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation du parvis de la mairie lors de cet événement,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1

Afin d'organiser un défilé de mode, la boutique « CASATYPIK » sera autorisée à occuper le parvis de la mairie :

le samedi 1^{er} juin 2024

de 17H à 21H

ARTICLE 2

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers, Monsieur le Directeur de la police municipale, Monsieur le Directeur des services techniques de la ville, l'intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 27 mars 2024

L'adjointe déléguée,


Audrey TROIN



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Formalités de publicité effectuées le : 09/04/2024

N° 2024/324

Notifié le :